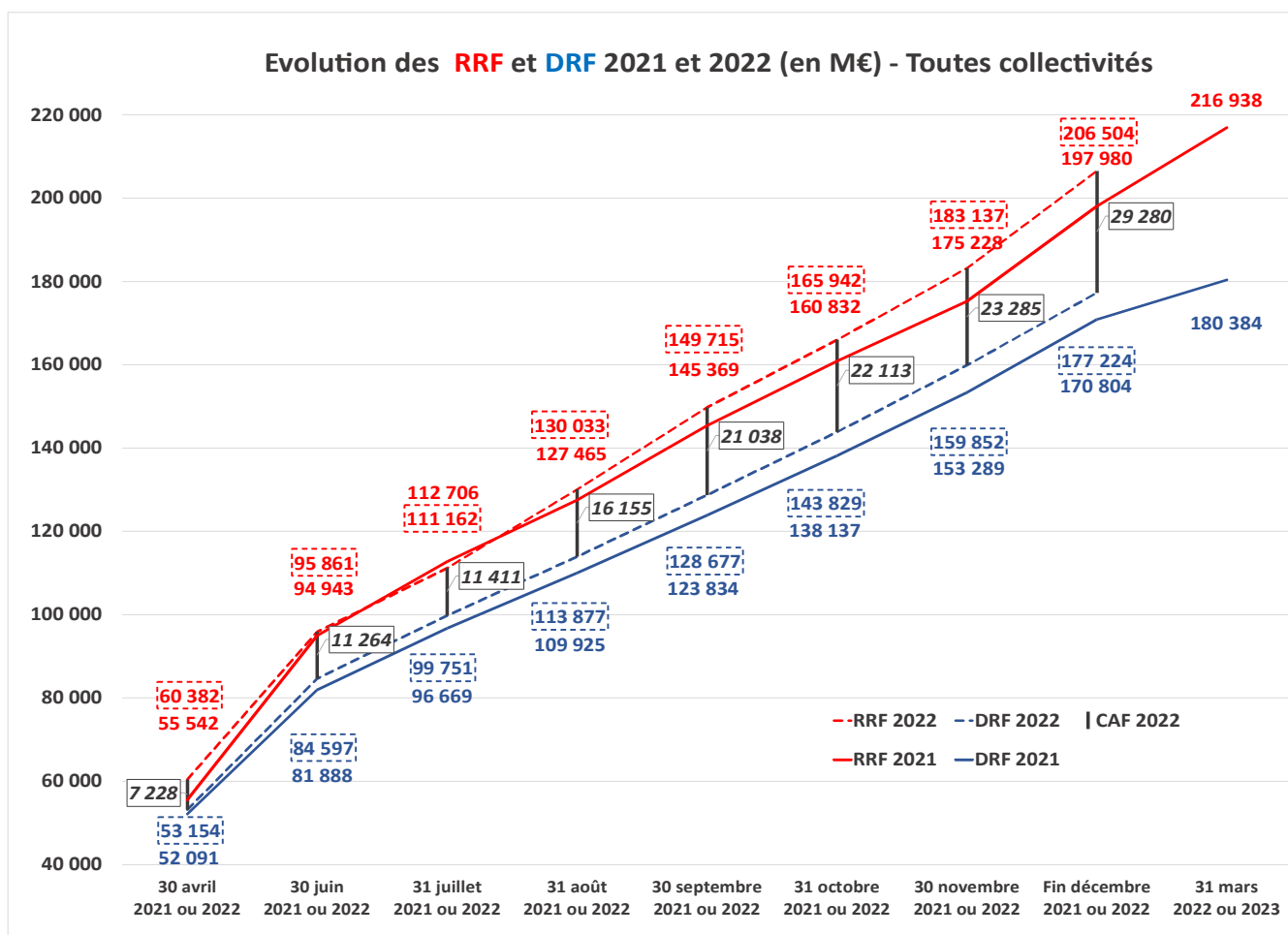


## Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

### Situation à fin décembre 2022

#### Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** à fin décembre 2022 sur un an (+4,3 %, soit +8,5 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+4,8 %, soit +6,6 Md€).



**RRF** : recettes réelles de fonctionnement

**DRF** : dépenses réelles de fonctionnement

## Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+3,8 %, soit +6,4 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,9 %, soit +3,3 Md€) et des achats et charges externes (+8 %, soit +2,3 Md€). En revanche, une diminution est constatée sur les subventions (-1,3 %) ainsi que sur les aides à la personne versées par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer (-2,1 %).

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +1,3 % pour les régions, +2,8 % pour les départements et +7,1 % pour le bloc communal.

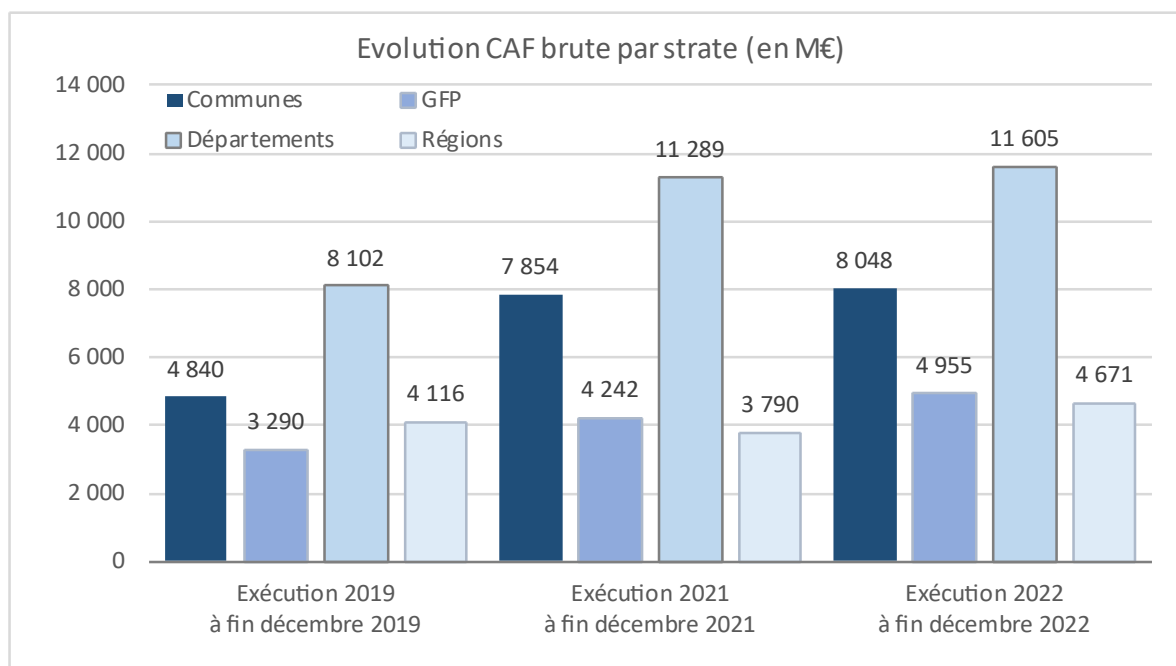
## Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales atteint 29,3 Md€ à fin décembre 2022**. Elle augmente à date sur un an (+7,7 %) et est supérieure à celle de 2019 (20,3 Md€ à fin décembre 2019).

Pour toutes les strates de collectivités, on constate une progression sur un an et un niveau supérieur à celui d'avant crise.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2021 à fin décembre 2021	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	4 840	7 854	8 048		62,3%	2,5%
GFP	3 290	4 242	4 955		29,0%	16,8%
Départements	8 102	11 289	11 605		39,3%	2,8%
Régions	4 116	3 790	4 671		-7,9%	23,2%
<b>Total</b>	<b>20 347</b>	<b>27 176</b>	<b>29 280</b>		33,6%	7,7%

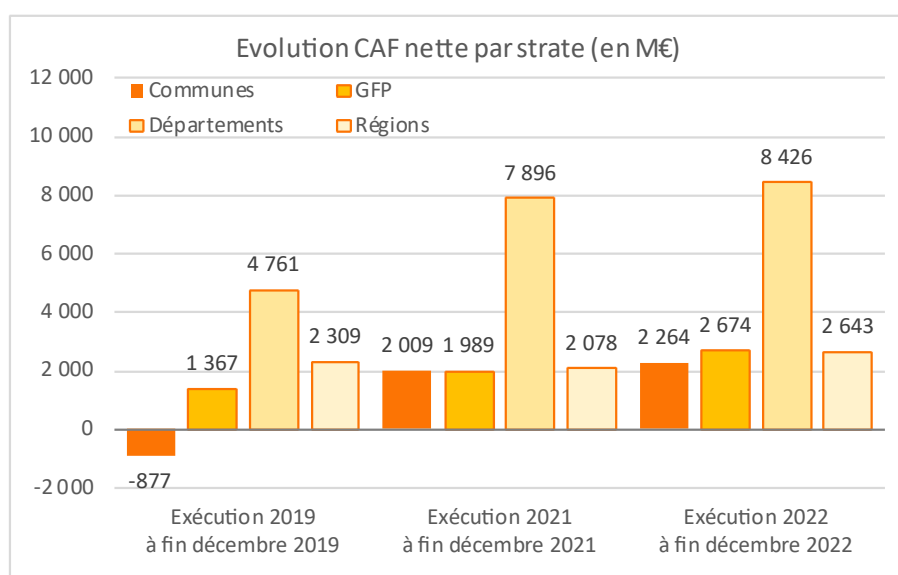


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

L'épargne nette de l'ensemble des collectivités locales atteint 16 Md€. En augmentation sur un an (+14,6 %), elle est supérieure à date à ses niveaux de 2021 (14 Md€ à fin décembre 2021) et de 2019 (7,6 Md€ à fin décembre 2019).

Pour toutes les strates de collectivités, elle progresse sur un an et s'établit à un niveau supérieur à celui de 2019.

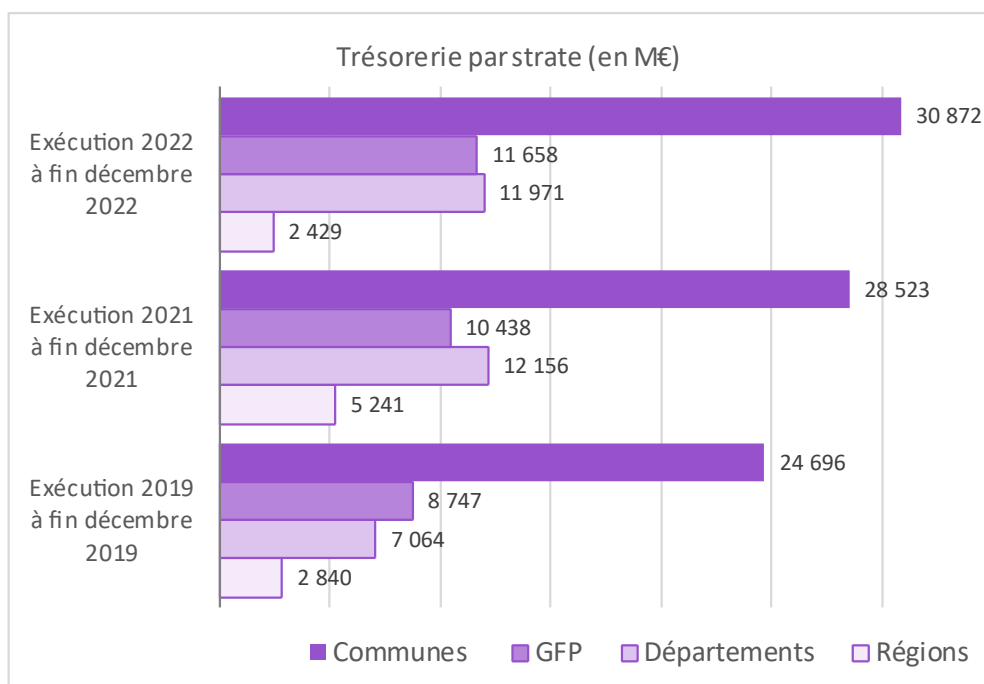
Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2021 à fin décembre 2021	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	-877	2 009	2 264		328,9%	12,7%
GFP	1 367	1 989	2 674		45,6%	34,4%
Départements	4 761	7 896	8 426		65,8%	6,7%
Régions	2 309	2 078	2 643		-10,0%	27,2%
<b>Total</b>	<b>7 559</b>	<b>13 972</b>	<b>16 007</b>		<b>84,8%</b>	<b>14,6%</b>



## Trésorerie

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 56,9 Md€, **en progression** par rapport à décembre 2021 (56,4 Md€).

Trésorerie (compte au Trésor) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2021 à fin décembre 2021	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	24 696	28 523	30 872		15,5%	8,2%
GFP	8 747	10 438	11 658		19,3%	11,7%
Départements	7 064	12 156	11 971		72,1%	-1,5%
Régions	2 840	5 241	2 429		84,6%	-53,7%
<b>Total</b>	<b>43 347</b>	<b>56 358</b>	<b>56 930</b>		30,0%	1,0%



### Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.